MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 21 (1923), p. 189-214

Henri Henne

Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	
9782724711288	*Karnak-Nord XI*	Colin Hope
9782724711622	*BIFAO 126*	
9782724711059	*Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines*	Chloé Ragazzoli
9782724711455	*Les émotions dans l'Égypte Ancienne*	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

PAPYRUS GRAUX (Nos 1 ET 2)

PAR

M. HENRI HENNE.

En 1921 et 1922, nous avons acquis au Fayoum et à Alexandrie [1] quelques papyrus d'époque romaine (Ier, IIe et IIIe siècles) dont nous commençons la publication : peut-être notre collection s'enrichira-t-elle par la suite.

Ces documents, achetés sur les fonds du legs Graux [2], porteront le nom de papyrus Graux. Nous remercions vivement M. Châtelain, chargé de l'administration du legs, d'avoir bien voulu nous confier le soin de ces acquisitions [3].

Nous remercions surtout M. Jouguet, notre maître, de l'aide précieuse qu'il ne nous a pas ménagée [4].

PAPYRUS Nos 1 ET 2.

LA DÉPOPULATION DE SIX VILLAGES DU FAYOUM

AU Ier SIÈCLE APRÈS J.-C.

Le papyrus no 1 est une lettre écrite, l'an 5 de Claude, à Julius Iollas, stratège de l'Héracléopolite [5], par Dionysodore, probablement stratège de l'Arsinoïte. Némésas, percepteur de la capitation pour le village de Philadelphie [6],

[1] Un petit lot du Fayoum est parvenu entre nos mains par l'intermédiaire de M. Saint-Paul Girard, secrétaire-bibliothécaire de l'Institut français d'Archéologie orientale.

[2] Legs fondé par le philologue Charles Graux en faveur de la Bibliothèque de l'Université de Paris et de l'École pratique des Hautes Études.

[3] M. G. Foucart, directeur de l'Institut français d'Archéologie orientale, nous a d'ailleurs consenti libéralement toutes les avances, et nous a donné toutes les facilités nécessaires.

[4] M. O. Guéraud, élève de l'École normale supérieure, et de l'École pratique des Hautes Études, a revu la plupart de mes copies et y a apporté de très utiles corrections.

[5] Héracléopolis (magna), aujourd'hui Ahnas el-Médineh (province de Béni-Souef), est environ à 25 kilomètres sud-est de Médinet el-Fayoum.

[6] Aujourd'hui Girzeh, près El-Roubbyât à environ 25 kilomètres nord-est de Médinet el-Fayoum.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

étant venu lui signaler la présence d'un certain nombre de ses contribuables dans le nome Héracléopolite, Dionysodore demande à Iollas d'envoyer des gens qui aideront le percepteur à se faire payer [1].

Peut-être [2] y a-t-il un rapport entre ce texte et le papyrus n° 2, brouillon d'une pétition adressée au préfet Ti. Claudius Balbillus, entre 55 et 59 après J.-C., par six percepteurs de la capitation de la division d'Héraclide, qui se plaignent de la dépopulation dans leurs villages respectifs [3], appauvris et désertés — et de l'impossibilité où ils vont se trouver de remplir leurs fonctions : de peur d'être inquiétés par le stratège ou ses subordonnés, ils demandent appui au préfet.

Ce document serait à rapprocher de certains papyrus de Thmouis [4] écrits dans le dernier tiers du IIe siècle après J.-C. Ce sont des rapports administratifs sur des rentrées d'impôts : il y est question de villages, où la population diminuant [5], les comogrammates ont dû suspendre la levée ou accorder des dégrèvements.

Par leur date et leur lieu d'origine [6], nos papyrus pourraient donc présenter quelque intérêt.

PAPYRUS N° 1 [7].

Lettre de Dionysodore à Julius Iollas, stratège de l'Héracléopolite. — An 5 de Claude, 23 Pharmouthi (18 avril 45). Achat Fayoum; provenance? inv. 314. — Hauteur, 0 m. 29; largeur, 0 m. 18.

Le papyrus, qui semble complet à droite et à gauche, est coupé en haut et

[1] Avons-nous affaire à l'original? Cette question est examinée dans l'introduction du papyrus n° 1.

[2] Cf. plus loin, p. 199 et conclusion.

[3] Philadelphie est très probablement l'un des villages en question.

[4] *B. G. U.*, n°s 902, 903; Preisigke, *Sammelbuch* (= *Pap. Frohner*), 8; *P. S. I.*, n°s 101, 102, 103, 105. Sur les papyrus de Thmouis, en général, cf. *Pap. Rylands*, II, n° 213, introd., p. 290. — Un des inédits vient d'être publié par V. Martin, *Un document administratif du nome de Mendès*, dans Wesselv, *Studien*, vol. XVII, 1917. — Sur Thmouis capitale du nome Mendésien, dans le Delta, cf. *Pap. Rylands*, loc. cit.

[5] Quelques-uns même sont déjà complètement désertés.

[6] Voir plus loin, commentaire et conclusion.

[7] Cf. pl. I.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en bas. De couleur claire, il est en bon état, sauf quelques trous dans la partie supérieure à gauche; l'encre est bien conservée.

Recto (corps de la lettre) : écriture dans le sens des fibres. Marge de o m. o3 à gauche, de o m. o45 en haut et en bas.

Verso (adresse) : une ligne d'écriture dans le sens des fibres (sens vertical), à droite, depuis le haut jusqu'au bas de la feuille [1]. De haut en bas, à gauche, quelques traces d'encre (?), à peine perceptibles : comme on voit au *recto* l'intérieur de neuf plis verticaux, il se peut que la lettre ait été roulée à peine sèche [2] (de droite à gauche, perpendiculairement à l'écriture).

Celle-ci est une cursive soignée, grande, régulière, un peu étalée, d'une élégance assez géométrique.

La présence de l'adresse et les caractères de l'écriture nous font croire que nous avons affaire à l'original [3]. Comme la lettre ne porte aucune trace de lien ni de cachet, on peut supposer qu'elle fut remise par Dionysodore au percepteur pour être présentée à Iollas [4]. Il est vrai que, si le document provient du Fayoum, on se demandera pourquoi il n'est pas resté dans les archives du stratège de l'Héracléopolite. Peut-être ce « billet » [5] était-il simplement destiné à appuyer une pétition rédigée selon les formes : Iollas aurait donc pu le laisser entre les mains du percepteur. Peut-être aussi Némésas n'eut-il pas à s'en servir.

TEXTE.

RECTO.

Διονυσόδωρος Ἰουλίωι Ἰόλλαι
τῶι φιλτάτωι πλεῖστα χαίρειν·

[1] Cf. toutefois p. 192 (rem.).

[2] Cf. n. 4.

[3] Écrit tout entier (texte et adresse) de la même main. Celle d'un scribe ou de l'auteur? Dionysodore a pu écrire lui-même ce mot rapide : l'écriture de hauts fonctionnaires (cf. Edgar, *Selected papyri from the archives of Zenon*, passim, dans *Annales du Serv. des Antiq.*, t. XVIII et seq., à propos de l'écriture d'Apollonios; spécimen dans Rostovzeff, *A large Estate in Egypt*, Madison, 1922, p. 49, pl. III) est parfois très soignée.

[4] Elle aurait été roulée aussitôt (cf. notre remarque plus haut).

[5] La date est complète, mais le *style* de la lettre n'est pas officiel (les personnages ne s'y donnent pas leurs titres). Cf. au surplus le commentaire p. 193 et 194.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Προσῆλθέν μοι Νεμεσᾶς, πράκτωρ
λα[ογ]ραφίας κώμης Φιλαδελφείας,
λ[έγ]ων ὀνόματα εἶναι, ἐν τισιν
κώμαις τοῦ ὑπὸ σὲ νομοῦ, ὀφείλοντα
λαογραφίαν. Διὸ ἐρωτῶ σε συνπέμψαι
τινὰς αὐτῶι, ὅπως τὰ ὀφειλόμενα
αὐτῶι εἰσπραχθῆι, καὶ χωρήση εἰς τὸ
δημόσιον. Καὶ σὺ δὲ, περὶ ὧν βούλει,
γράφε μοι ὡς ἥδισ[τα ποιήσοντι·
Πρὸ δὲ πάντων
ἐρρωσο.

(ἔτους) ε̄ Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος
Σεβασ[τοῦ Γερμανικοῦ
αὐτοκράτορος Φαρμοῦθι κ̄γ̄

VERSO.

Γαίωι Ἰουλίωι [Ἰόλλ]α[ι] σ[τρ]ατηγῶι Ἡρακλεοπολ(είτου)

RECTO. — *Ligne* 5. λ[έγ]ων : de l'ω trace assez minime.

Ligne 9. Lire χωρήσηι.

VERSO. Γαίωι Ἰουλίωι au début de la ligne; l'α de [Ιολλ]α[ι (?) à une grande distance (0 m. 075) : restitution douteuse; mais σ[τρ][ατ]ηγῶι paraît sûr.

TRADUCTION.

Dionysodore à Julius Iollas son très cher salut mille fois.

Némésas, percepteur de la capitation pour le village de Philadelphie, est venu me dire qu'il y a, dans certains villages du nome que tu administres, des individus qui doivent la capitation. Aussi je te demande d'envoyer des gens avec lui, de manière que les sommes dues soient exigées pour lui, et aillent au Trésor. Pour toi, écris-moi sur ce que tu désires : c'est avec le plus grand plaisir que je le ferai. Et avant tout, porte-toi bien.

La cinquième année de Tibère Claude César Auguste Germanicus Imperator, le 23 Pharmouthi (18 avril 45).

Verso. A Gaius Julius Iollas, stratège de l'Héracléopolite.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

COMMENTAIRE.

Ligne 1. — Διονυσόδωρος. Je n'ai pas identifié ce personnage.

Si ce fonctionnaire, comme c'est probable, est l'égal hiérarchique[1] de Julius Iollas, ce ne peut être, semble-t-il, que le stratège de l'Arsinoïte. La liste de Martin[2], pour le règne de Claude et la division d'Héraclide, ne nous apporte aucun nom. Si Dionysodore fut bien stratège, nous voyons que, dans la première moitié du I^er^ siècle après J.-C., trois stratèges de l'Arsinoïte (deux pour la division d'Héraclide[3], un pour celle de Thémistès[4]) auraient porté le même nom[5].

[1] Ce ne peut être un inférieur, comme le prouvent la formule initiale (nom de l'envoyeur en tête — τῶι φιλτάτωι) et les formules finales.

Est-ce un supérieur? Les formules ne prouvent rien. Mais comme Dionysodore ne paraît pas être citoyen romain (cf. ci-dessous), ce ne peut être ni l'épistratège, ni le diécète, ni quelque haut fonctionnaire d'Alexandrie. Peut-être serait-ce l'affranchi impérial, qui, sous Claude, remplit les fonctions d'eclogiste en chef, le prédécesseur du βασιλείδης, ὁ Καίσαρος ἀπελεύθερος, cité dans l'édit de Vergilius Capito, l. 35 (Dittenberger, *O. G. I. S.*, II, n° 665 = 49 après J.-C.); mais pourquoi Némésas irait-il jusqu'à lui? Le texte porte en effet προσῆλθέν μοι, et rien ne permet de croire à des démarches antérieures (faites sans succès) auprès de fonctionnaires de moindre rang.

Il est tout naturel, au contraire, qu'il s'adresse au chef suprême et responsable des finances et de la police du nome, au stratège. Dionysodore n'éprouve d'ailleurs pas le besoin de préciser la situation géographique de Philadelphie.

[2] V. Martin, *Stratèges et basilicogrammates du nome Arsinoïte*, *Archiv*, VI, p. 137 et seq., en particulier p. 156.

[3] 1° Dionysodore stratège entre 12 (peut-être avant) [cf. *Spec. Isag.*, 17, 14; 12, 11 et 17, 13] et 15 [*Pap. Lond.*, 357, II, p. 165 et peut-être *Pap. Lond.*, 445, II, p. 166].

2° Le nôtre (?-45-?).

[4] Dionysodore stratège en 30 et 31 (*Pap. Rylands*, II, n° 129, l. 1; n° 131 [cf. n° 136]).

Pour confondre ce personnage avec le nôtre, il faudrait supposer que Dionysodore, stratège de la division de Thémistès en 30-31, passe ensuite (nous trouvons en effet, pour la division de Thémistès, un nouveau stratège en 34) dans la division d'Héraclide et y soit encore en charge en 45. Mais la durée normale d'une stratégie est de trois ans (cf. Œrtel, *Liturgie*, p. 290-299). On pourrait penser, il est vrai, qu'entre ces dates, Dionysodore passe dans d'autres nomes (cf. l'exemple douteux *Oxyrh. Pap.*, n° 1255, 292 après J.-C., et surtout Cagnat-Jouguet, n° 1060, l. 13, sous Marc-Aurèle); mais on ne connaît pas d'exemple de stratège revenant dans un même nome après l'avoir quitté plusieurs années.

Nous sommes loin de posséder, sur ces questions de *cursus honorum*, tous les renseignements désirables (Œrtel, dans *Liturgie*, tente une synthèse des résultats déjà obtenus).

[5] La fréquence de ce nom dans l'Égypte gréco-romaine s'explique peut-être d'autant mieux que le dieu du vin, d'ailleurs fort populaire dans tout le monde hellénistique, y avait été assimilé à Osiris et au Nil (cf. Perdrizet,

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ligne 1. — Ἰουλίωι Ἰόλλαι. Je ne sais si ce personnage se rencontre ici pour la première fois [1].

Le gentilice Ἰούλιος indique que notre stratège, d'origine grecque ou gréco-égyptienne, possédait, selon toute probabilité, la *civitas*. Ce qui serait conforme à l'hypothèse de Martin [2], d'après laquelle, au 1er siècle, on choisissait assez volontiers les stratèges parmi les citoyens romains, non seulement parmi ceux d'origine romaine (chose qui semblerait naturelle peu de temps après la conquête), mais encore et surtout parmi d'anciens pérégrins qu'on avait pourvus de ce titre pour les attacher au régime impérial [3].

Dionysodore, très probablement, n'avait pas la *civitas* : même dans une lettre privée, il n'eût pas manqué, sans doute, de mentionner son gentilice, en face du gentilice de Iollas, à une époque où le titre de citoyen romain était si prisé que bien des gens ne craignaient point de l'usurper [4]; à plus forte raison dans un document de nature administrative.

Lignes 3-4. — πράκτωρ λαογραφίας κώμης Φιλαδελφείας [5]. Nous voyons qu'ici le cercle de la compétence territoriale du percepteur est le village. En outre, peut-être n'y a-t-il qu'un seul πράκτωρ pour un même impôt [6].

Lignes 5 et seq. — ὀνόματα, etc. Les contribuables relevaient normalement des πρ. de leur ἰδία : quitter sa résidence légale, ἀναχωρεῖν, et ne plus donner signe de vie était le meilleur moyen d'échapper au payement de l'impôt. Encore ne fallait-il faire que de courts séjours dans une même localité, les étrangers résidents étant portés sur un registre spécial, et soumis aux mêmes

Bronzes... Fouquet, p. 12, col. 1). Il est possible que dans l'esprit de maint Gréco-Égyptien ce nom ait été simple synonyme de noms comme Νειλόδωρος, Νειλαγένης, Ποτάμων, etc. (sur le sens de ces noms, cf. Lefebvre-Perdrizet, *Graffites... d'Abydos*, p. 6, n° 28).

[1] Iollas et les noms analogues ne sont d'ailleurs pas fréquents dans les papyrus.

[2] Sur tous ces points, cf. Martin, *art. cit.*, p. 147 et seq.

[3] Il est probable (cf. Martin, *ibid.*) que Iollas avait reçu la *civitas* sous Caligula (Gaius Julius Cæsar).

[4] Cf. Suétone, Cl. 25, cité par Martin, *ibid.*

[5] Sur les πράκτορες, cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 215. Sur la λαογραφία, cf. *Oxyrh. Pap.*, II, p. 207-14; Wilcken, *Griech. Ostraka*, I, p. 245-249.

[6] Sur ces deux points, cf. plus loin, p. 199, n. 1 et 2.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

charges que les originaires [1]. Les fuyards étaient donc, semble-t-il, condamnés à une vie errante [2].

A la vérité, notre texte ne nous dit pas si les contribuables ont quitté Philadelphie pour ne pas payer la capitation : mais le fait est que le percepteur recourt à la force publique. Le πράκτωρ, d'après notre texte, accompagnerait les agents de Iollas à la recherche de ses contribuables, et il semble qu'il se ferait payer sur les lieux. Il n'est pas question de ramener les récalcitrants dans leur ἰδία [3].

A notre connaissance, ce texte serait le premier en date, pour l'époque romaine [4], relatif à l'ἀναχώρησις d'un groupe de contribuables [5].

PAPYRUS N° 2 [6].

Brouillon d'une pétition adressée au préfet d'Égypte Ti. Claudius Balbillus par six percepteurs de la capitation de la division d'Héraclide. — Entre 55 et 59. Achat Fayoum; provenance? inv. n° 313. — Hauteur, 0 m. 335; largeur, 0 m. 22.

Le papyrus, qui semble complet en haut et à gauche, est coupé à droite et en bas. Il est à peu près aussi bien conservé que le précédent (trous dans la partie centrale à gauche).

Il ne porte rien au *verso*. Au *recto*, écriture parallèle aux fibres; marge de 0 m. 06 en haut et en bas, de 0 m. 04 à gauche; on voit l'intérieur de six plis verticaux.

Si je laisse de côté les additions en surcharge des premières lignes aux lettres très petites, très irrégulières, très cursives, l'écriture, comme dans l'autre texte, est grande, bien que plus fine et moins étalée, mais surtout moins

[1] Sur tous ces points, cf. Jouguet, *Vie municipale*, p. 93 et 94.

[2] Il semble qu'à l'époque romaine la plupart des temples aient perdu le droit d'asile (cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 114).

[3] Cf. une situation en partie analogue dans Jouguet, *Pap. Théadelphie*, n° 17, p. 107 (332 après J.-C.) : les comarques (?) de Théadelphie vont à la recherche de contribuables dans l'Oxyrhynchite et le Cynopolite. Mais ils demandent au préfet qu'on ramène ceux-ci dans leur ἰδία.

[4] Pour l'époque ptolémaïque, cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 276.

[5] Dans *Oxyrh. Pap.*, II, n° 252 = Wilcken, *Chrestomathie*, n° 215 (19-20 après J.-C.), il s'agit d'un départ isolé (de même dans *Oxyrh. Pap.*, n°s 251 et 253).

[6] Cf. pl. II.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

régulière et moins élégante. Elle est d'ailleurs très lisible, et notre papyrus, sans les surcharges et les « ratures », pourrait passer pour un document définitif, où ne manqueraient que la date et l'adresse.

TEXTE.

RECTO.

Τιβερίωι Κλαυδίωι Βαλβίλλωι,
πράκτορος λαογραφ(ίας) Φειλ(αδελφείας) πράκτορος
παρὰ Νεμεσίωνος , καὶ Χαριδήμου
λαογρ(αφίας) Βακχ(ιάδος)
, καὶ
πράκτορος λαογρ(αφίας) Νέσ̣τ̣ο̣(υ) ἐποικί(ου) πράκτορος Σοκνο-
Σαμβᾶτος , καὶ Πανεφρέμμιος
παίο(υ) Νή(σου) πράκτορος λαογρ(αφίας) Φειλοπατορᾶς
, καὶ Ἰσχυρίωνος , καὶ Πολε-
πράκτορος λαογρ(αφίας) Ἱερᾶς Νήσου
μαίου , τῶν ἐξ πρακτό
τῶν προκειμένων
ρων [[λαογραφίας]] [[τινῶν]] κωμῶν τ̣ῆ̣ς̣
Ἡρακλείδου μερίδος τοῦ Ἀρσινοΐτου νομοῦ·
ἀπὸ τῶν ἔμπροσθεν πολυανδρούντων
ἐν ταῖς προκειμέναις κώμαις, νυνεὶ κα
τ̣ή̣ν̣τ̣ησαν εἰς ὀλίγους, διὰ τὸ τοὺς μὲν
ἀνακεχωρηκέναι ἀπόρους, τοὺς δὲ τετε
λευτηκέ̣[ναι] μὴ ἔχοντας ἀγχισ̣τ̣ε̣ῖς, καὶ διὰ
τοῦτο κ̣[ιν]δ̣υνεύειν ἡμᾶς δι' ἀσθένειαν
προλιπε[ῖν] τὴν πρακ̣τορείαν· ὧν χάριν
ἐπὶ σὲ κατ[α]ντήσαντες [[πρὸς τὸ μὴ προλι]]
[[πεῖν τὴν [π]ρακτορείαν]] ἀξιοῦμεν σὲ τὸν
πάντων σωτ̣ῆ̣ρα κ̣αὶ εὐεργέτην, ἐὰν φαί
νῆται, γράψαι τῶι τοῦ νομοῦ στ̣ρατηγῶι
Ἀσινιανῶι ἀπαρανοχλήτους ἡμᾶς φυλάξαι,
[κα]ὶ ἐπισχεῖν μ̣έχρι τ̣ῆ̣ς σ̣ῆ̣ς διαγνώσε
ἄνω
ως, ἐπὶ δ̣ι̣α̣λογ̣σμοῦ τοῦ νομοῦ , ἵν' ὦμεν εὐεργετ(ημένοι).
διευτύχει.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ligne 3. Νέσ̣ι̣ο̣(υ) ἐποικί(ου) : lecture douteuse. Néanmoins, *ἐποικίου* paraît assez sûr (le / après le *ί* semble bien être une barre d'abréviation [cf. le / après λαογραφ de la ligne 2]). Et je lirais Νέσ̣ι̣ο̣(υ) plutôt que Νέου : le *σ* serait un peu anguleux, mais *το* paraît sûr d'après *πράκτορος*, le mot précédent.

Ligne 4. *Φειλοπατορας* : on attendrait, semble-t-il, *Φειλοπατορος*. Mais je dois convenir que ma lecture l'exclut et hésite entre *Φειλοπατορως* (Jouguet) et *Φειλοπατορας* (Guéraud). J'incline vers cette dernière, à cause de la leçon, certaine, je crois, Ἱερᾶς Νήσου. — Ce pourrait bien être, néanmoins, une négligence pour *Φειλοπάτορος*.

Ligne 5. *λαογραφίας* et *τινῶν* « entourés » dans le ms., c'est-à-dire pour nous « raturés » : la partie supérieure des boucles paraît s'être effacée.

Lignes 14-15. *πρὸς τὸ μή*, etc. « entourés » dans le ms.

Ligne 18. Lire *ἀπαρενοχλήτους*.

Ligne 19. Peut-être aperçoit-on des traces de *κα*.

Ligne 20. *υ* de *διαλογισμοῦ* écrit sur un *σ* (Guéraud).

Ligne 21. Souligné dans le ms.

Le texte a peut-être été écrit d'abord sans surcharges ni « ratures »; puis les noms des localités ayant été indiqués, *τῶν προκειμένων* (l. 5) a remplacé *τινῶν*, et les mots inutiles ont été « entourés ».

TRADUCTION.

A Tiberius Claudius Balbillus,

de la part de Némésion, percepteur de la capitation pour Philadelphie, de Charidêmos, percepteur de la capitation pour Bacchias; de Sambâs, percepteur de la capitation pour « Νέσ̣ι̣ου ἐποίκιον »; de Panephremmis, percepteur [1] pour l'île de Soknopaios; d'Ischurion, percepteur de la capitation pour Philopator (?); de Ptolémée, percepteur de la capitation pour l'« île Sacrée »; tous les six, percepteurs [[de la capitation]] des [[certains]] bourgs susnommés de la division d'Héraclide, dans le nome Arsinoïte : de nombreuse qu'elle était auparavant dans les bourgs susnommés, la population s'est maintenant réduite [2] à un petit nombre, les uns s'en étant allés faute de ressources [3], les autres étant morts sans laisser de successeurs : à cause de cela, nous risquons [4] d'être obligés, en raison de l'épuisement général, de renoncer à exercer la perception : c'est pourquoi nous nous tournons vers toi,

[1] *Sic.*

[2] Toute la construction de la phrase grecque est barbare, mais le sens paraît clair.

[3] Dans l'esprit des percepteurs le mot *ἀπόρους* a peut-être en même temps un sens technique (cf. commentaire).

[4] L'infinitif grec, écrit sans doute sous l'influence de ceux qui le précèdent, est inattendu : mais le sens est clair. — Cf., sur le « style » de cette pétition, p. 203, n. 1.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

[[pour ne pas devoir y renoncer]] et nous te demandons, à toi le sauveur et bienfaiteur de tous, d'écrire, s'il te semble bon, au stratège du nome Asinianus, qu'il veille à ce que nous ne soyons pas inquiétés, et qu'il attende ta décision, lors de ton inspection (des affaires administratives) du nome, afin que nous éprouvions les effets de ta bienveillance.

Sois heureux.

COMMENTAIRE.

Ligne 1. — Τιβερίωι Κλαυδίωι Βαλβίλλωι. Ce préfet est connu[1] : nommé en 55, il est encore en charge, probablement, le 10 octobre 59[2]. Mais il est remplacé, cette même année 59/60 (= an 6 de Néron[3]), par L. Julius Vestinus. Nous verrons d'autre part l'existence du stratège Asinianus attestée pour les années 57 (15 juin) et 59 (12 septembre)[4], et rien ne nous dit qu'il n'ait pas été en charge avant 57 ou après 59. Les dates extrêmes de notre papyrus sont donc : *terminus ante quem* = 55 (peut-être seulement juin 57); *terminus post quem* entre fin octobre 59 et fin août 60 (peut-être seulement fin septembre 59).

Ligne 2. — Νεμεσίων. Serait-ce le même que le Νεμεσᾶς du papyrus n° 1[5]? Noms fréquents dans l'Égypte gréco-romaine où, comme on sait[6], le culte de Némésis était fort populaire.

Φειλ(αδελφείας). Il s'agit sans doute de Philadelphie[7].

Ligne 3. — Σαμβᾶτος (nominatif Σαμβᾶς). Selon Pape, *s. v.*, ce nom serait d'origine phrygienne (nom d'un joueur de flûte dans *Alcm.*, fragm. 104 *b*). Mais cf. Preisigke, *Namenbuch* (*App.*).

Πανεφρέμμιος (nominatif Πανεφρέμμις). Sur ce nom (égyptien), cf. *Pap. Rylands dém.*, III, p. 445, en bas, et les références. — Sur ses différentes formes en grec, cf. en particulier *B. G. U.*, II, et *Pap. Rylands*, II, à l'index. —

[1] Cf. Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte*, p. 511. — L'identification de ce personnage pose un petit problème intéressant; cf. plus loin, Appendice.

[2] La dernière date un peu douteuse (cf. Lefebvre, *Annales du Serv. des Antiq.*, XIII, 1912, p. 97, cité par Lesquier).

[3] Du 29 août 59 au 28 août 60.

[4] Cf. ci-dessous, p. 205.

[5] Cf. un exemple peut-être analogue dans Lefebvre-Perdrizet, *Graffites... d'Abydos*, p. 54, n° 297.

[6] Cf. Perdrizet, *B. C. H.*, 1912, p. 259.

[7] Plutôt que de Φιλωτερίς, de la division d'Héraclide (cf. *Tebtunis Pap.*, II, app. 2, *s. v.*), qui s'abrège parfois ainsi.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Il est remarquable que la plupart des individus porteurs de ce nom (cf. *B. G. U.*, II [la plupart des exemples du IIe siècle après J.-C.] — et *Pap. Rylands dém.*, III, p. 169, n° XLIV, 173, n° XLV [ces deux exemples des règnes de Tibère et de Claude]) sont de Soknopæonèse. Beaucoup sont prêtres du dieu *Sobek*.

Ligne 4. — *τῶν ἐξ πρακτόρων*. Ici, comme ci-dessus, le cercle de la compétence territoriale du *πρ.* est le village[1]; il semble aussi qu'il n'y ait qu'un seul *πρ.* par village pour la perception du même impôt[2].

Lignes 5-6. — *τῆς Ἡρακλείδου μερίδος*. Toutes ces localités se trouvaient dans la partie nord de la division d'Héraclide, près de ou sur la bordure de l'Arsinoïte, et commandaient ou voisinaient les routes qui menaient par le désert soit à Memphis, soit aux oasis. On sait d'ailleurs que Philadelphie, Bacchias, Soknopæonèse (et Philopator) possédaient des douanes. A l'époque de notre texte, la prospérité que ces villages pouvaient attendre de leur seule position[3] est douteuse. C'est toute une région qui semble atteinte, ainsi qu'en témoigne cette pétition collective.

Depuis combien de temps? Il est possible que les départs signalés pap. Graux aient marqué le début du mal. S'est-il étendu aux villages voisins, ou ceux-ci en souffraient-ils déjà? En tout cas, remarquons que la pétition émane de *πράκτορες λαογραφίας* : ni la fonction, ni l'impôt (au moins sous ce nom) n'existaient avant l'époque romaine[4]; dans l'esprit de nos percepteurs, le passé qu'ils évoquent doit se rapporter à un temps où leurs prédécesseurs[5] rencontraient, à percevoir cet impôt, des facilités qu'ils ne connaissent plus.

[1] Il en est ainsi en général. Cf. pourtant Wilcken, *Chrestomathie*, n° 173 (= *Pap. Lips.*, 21), et *Pap. Rylands*, II, n° 217, l. 23 [toparchie]. Sur tous ces points, cf. Œrtel, *Liturgie*, p. 195 et seq.

[2] A moins que le *πρ.* « principal » s'abstienne de citer ses collègues *μέτοχοι*.

[3] Cf. Rostovzeff, *A large Estate in Egypt*, p. 12. — Sur ces localités, cf. *Tebtunis Pap.*, II, app. 2. — Sur les douanes de Philadelphie, Bacchias, Soknopæonèse (celle-ci la plus importante), cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 191. — Philopator s'appelle aussi (cf. *Tebtunis Pap.*, II, *loc. cit.*) Κώμη Θεογένους : il s'y trouvait un bureau des péages (cf. *Pap. Gen.*, n° 71, l. 16).

[4] Les *πράκτορες* ptolémaïques (cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 185) n'ont pas les mêmes fonctions que ceux de l'époque romaine (*ibid.*, p. 215); — pour la *λαογραφία*, cf. plus haut, p. 194, n. 5. Voir aussi Rostovzeff, *Staatspacht*, p. 466, discuté par Wilcken, *Grundzüge*, p. 212.

[5] Il ne s'agit pas, néanmoins, de leurs prédécesseurs immédiats : en ce cas ils n'opposeraient pas aussi nettement le passé au présent.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ainsi, de toute manière, aurions-nous affaire à une dépopulation rapide, achevée certainement en moins d'un demi-siècle.

Lignes 7 et seq. *ἀπὸ τῶν ἔμπροσθεν* et seq. . . . . *εἰς ὀλίγους.*

Cf. *B. G. U.*, n° 902, l. 3 et seq.[1] :

γεγονέναι γὰρ τὴ[ν]|[κώμην τὸ] ϖάλαι ἀπὸ ἀνδρῶ(ν) π̄ε̄, | νῦν δὲ εἰς μόνους κατην[τη]|κέναι ἄνδρας ῑ̄, ἀφ' ὧν ἀνα|κεχωρη(κέναι) ἄνδρας η̄̄

B. G. U., n° 903, l. 4 et seq. :

οἱ τῶν ἐξῆς κ̣ω̣μ̣ῶ̣ν̣ κ̣ω̣μ̣ο̣γ̣ρ̣α̣μ̣(ματεῖς) *Φάλαια* (je passe plusieurs lignes) [l. 8] *ἐκούφισαν ἐπὶ τῷ τοῖς | ϖαλαιοῖς χρόνοις, ὅτ̣ε̣, φασ̣ί̣ν̣, τὰ [κ]εΦάλ(αια)| ἐσ̣ι̣άθη δίδοσθαι, τὰς κώμας ϖ[ο]λλυ|άνδρους εἶναι, νῦν δὲ εἰς ὀλίγους | ἄνδρας τέλεον ἐγλελοιπέναι* (etc.) *ἀφ' ὧν τοὺς ϖλείσ̣τ̣ους | ἐξ ἀσθενήματος ἀνακεχωρηκέναι.*

Preisigke, *Sammelbuch*, 8, l. 5-11 :

τ.αγ . . ., ἐφ' ἧς ὁ κωμογρα(μματεὺς) ἐδήλ(ωσεν) τοὺς | ἐπ' αὐτῆς ἀναγρα-(Φομένους) ἄνδρας ἐκ το[ῦ] | ϖλείσ̣τ̣ου ἐγλελοιπέναι, γεγονέναι | γὰρ τὴν κώμην τὸ ϖάλαι, ὅτε κεΦ[άλ(αια),] | Φησίν, ἐσ̣ι̣άθη ὑπὸ αὐτῶν [δι]δοσθαι, ἀπὸ ἀνδρῶν ρ̄κ̄η̄, νῦν [δὲ] | κατηντηκέναι εἰς μόνους[. .], ἀφ' ὧν ἀνακεχωρηκέναι.[.]

P. S. I., n° 101, l. 7-14 : *Σιτεγχατ*[2] *Ψενωκαιας ἐφ' ἧς*, etc. (cf. ci-dessus, l. 5, 6 et 7).

ἀποτελεσθῆ(ν)αι γὰρ τὴν κώμην | ϖάλαι ἀπὸ ἀνδρῶν κ̄ζ̄, νυνεὶ δὲ | εἰς μόνους κατηντηκέναι | ἄνδρας γ̄, οὕσπερ ἐξασθενή|σαντας ἀνακεχωρηκέναι

[1] Nous citons d'après le texte de Wilcken.

[2] Ce serait peut-être le nom de la toparchie (*Πεγχατ*, selon *Pap. Rylands*, II, p. 292) à laquelle appartenait le village de *Ψενωκαιας*.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

P. S. I., n° 102, l. 5 et seq. :

Δαμαστῦ ἐφ' ἧς, etc. :

γεγονέναι γὰρ τὸ [ϖάλ(αι), ὅτε ἐστάθ(η)] | τά κεφάλαια δίδοσθ[αι, ἀπὸ ἀνδ(ρῶν) | νδ, νῦν δὲ εἰς μόνους κατην|τηκέναι ἄνδρας δ, οὕ[σπερ καὶ] | ἐξασθενήσαντας ἀν[ακεχωρηκέναι], | καὶ μηδαμόθεν δ[ύνασθαι τὴν] ἀπαίτησιν γείνεσθαι.

P. S. I., n° 105, l. 5 et seq. :

ἐπιτὰ φησίν (sous-entendu ὁ κωμογραμματεύς) ϖάλαι τὴν [κώμην] | ϖολύανδρον εἶναι, καὶ δ[ύνασθαι] τὴν ἀπαίτησιν γείνεσθαι, ν[υνεὶ δὲ] | εἰς μόνους β ϖατην[τηκέναι], | οὕσπερ καὶ ἀνακεχω(ρηκέναι) κα[ὶ | τὴν] κώμην ὁλέρημον εἶναι.

Notre texte et ceux de Thmouis ont donc plusieurs points communs : il est question de villages où la population diminue, et cette diminution est importante [1]. L'opposition entre le moment où les villages étaient populeux, et le présent, l'importance de la diminution sont marquées dans des termes analogues. Enfin, dans le Delta aussi, le début du phénomène ne doit pas, selon Wilcken [2], se placer à une époque très ancienne.

Il y a toutefois une différence : on nous dit bien ici que les derniers habitants s'enfuient ἐξ ἀσθενήματος, et Wilcken a parfaitement déterminé le sens

[1] Elle est évaluée par des chiffres dans *B. G. U.*, n° 902; Preisigke, *Sammelbuch*, 8; *P. S. I.*, n°s 101, 102, 105, où il ne s'agit que d'un village (cf. en outre la note 5, p. 190).

[2] Cf. Wilcken, *Festschrift Otto Hirschfeld*, p. 128, discutant le sens de ϖάλαι : « Ich hatte es (ϖάλαι) im Archiv (à propos de *B. G. U.*, n°s 902 et 903) im ersteren sinne (auf uralte Zeiten) gefasst, sehe aber jezt das der zweite hier geboten ist, denn in dem neuen Text (Preisigke, *Sammelbuch*, 8 = *Pap. Frohner*) hersst es ὁτε κεφ[άλ(αια)] φησὶν ἐστάθη ὑπὸ αὐτῶν [δί]δοσθαι. Dies in *B. G. U.*, 903 fehlende ὑπὸ αὐτῶν — das mit δίδοσθαι, nicht mit ἐστάθη zu verbinden ist — weist auf die vorhergenannten ἀναγρα(φομένους) ἄνδρας hin, d. h. auf die Männer, *die noch jezt in den Dorflisten geführt werden* (beachte das Præsens!). Danach ist die Auflage der betreffenden Steuern erfolgt zu Zeiten *der jetzigen Generation.* » On ne saurait donc songer, pour expliquer le phénomène dans le Delta, à une diminution graduelle des naissances (ainsi que l'auteur y avait pensé tout d'abord — cf. *ibid.*, début).

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de cette expression [1]; nous croyons d'ailleurs que nos villages du Fayoum commencent à souffrir du même mal, au moment où les percepteurs rédigent leur pétition [2]. Mais ceux-ci, en même temps, nous donnent la raison des premiers départs [3] : dans le Delta, nous ignorons ce qui s'est passé au début [4].

Lignes 9 et seq. — *διὰ τὸ τοὺς μὲν . . . . . τοὺς δὲ*. Ainsi la désertion des villages s'expliquerait de deux manières : les habitants tombés au rang des *ἄποροι* [5] se sont enfuis; ceux qui restaient n'ont eu, après leur mort, personne pour leur succéder. Cette seconde raison peut étonner : on ne voit pas du moins pourquoi elle est mise sur le même plan que l'autre. Dans un pays à population prolifique comme l'Égypte, il devait être fort rare que les gens mourussent sans héritiers [6], à moins de supposer une mortalité anormale, à laquelle le texte ne fait aucune allusion. Peut-être les *πράκτορες* veulent-ils dire que les héritiers des morts ne venaient pas réclamer leur succession : cela se comprend assez s'il s'agit d'héritiers passés *ἐπὶ ξένης*; s'il s'agit d'héritiers habitant le village, cela ne change rien au chiffre de la population. Restent les héritiers légalement établis ailleurs, mais qui, dans certains cas, auraient pu venir prendre la place des morts : ce devait être les moins nombreux. Au fond, la raison invoquée n'explique guère la dépopulation, elle traduit surtout les préoccupations des percepteurs : ceux qui demeuraient au village pouvaient être bien endettés [7], leur mort toutefois n'enlevait pas aux percepteurs tout

[1] Cf. ci-dessous, n. 7, paragr. 2.

[2] Cf. commentaire, l. 11 et seq.

[3] Cf. commentaire, l. 9 et seq.

[4] L'expression *τοὺς . . . ἄνδρας ἐγλελοιπέναι* (cf. *B.G.U.*, n° 903; Preisigke, *Sammelbuch*, 8 : le verbe employé absolument) est vague (cf. *P. S. I.*, n° 101, *Introd.* : « gli contribuenti per la massima parte eran venuto a *mancare* »). Quelle est la nature — et l'origine — de cette *ἔκλειψις*?

[5] Sur le sens du mot, cf. plus loin, n. 2.

[6] En outre, l'argument cité p. 201, n. 2, à la fin, s'appliquerait aussi à notre texte (cf. au surplus Jouguet, *Vie municipale*, p. 44 et seq., et les références).

[7] Il y avait, on le sait, toute une chaîne de responsabilités organisées pour que le fisc ne perdît jamais ses droits : le trait le plus caractéristique de ce système est l'institution des liturgies (cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 214). Si des liturges s'enfuient, le village est responsable. Enfin, les parents de contribuables absents (dans le cas où il n'y avait pas double déclaration d'*ἀναχώρησις* et d'*ἀπορία* : cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 196), les propriétaires par rapport à leurs locataires (du moins à Memphis, cf. Wilcken, *Chrestomathie*, n° 205), etc., pouvaient être également responsables.

D'autre part, pour les impôts de répartition, la charge par tête est de plus en plus lourde à mesure que la population diminue, sans que la somme à payer varie. C'est d'impôts de ce genre

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

espoir de se faire payer, les héritiers succédant aux dettes fiscales comme aux autres[1]. La déshérence des successions, fort naturelle en l'occurrence, renverse ce dernier espoir.

Lignes 11 et seq. — *διὰ τοῦτο... δι' ἀσθενείαν... προλιπεῖν τὴν πρακτορείαν*, etc. Voici quel nous paraît être le raisonnement des percepteurs : la dépopulation (*διὰ τοῦτο*), [caractérisée par le départ des *ἄποροι*[2]], risque de nous obliger, en raison de l'épuisement (*δι' ἀσθενείαν*) [qui en résulte pour les villages et leurs habitants[3]], à suspendre l'exercice de nos fonctions; [en effet, si nous ne nous heurtons pas à des refus, nous hâterons à coup sûr l'exode définitif[4]]. — Si le fait se réalise, les autorités financières du nome, responsables elles-mêmes pécuniairement des rentrées, n'accepteront peut-être pas nos excuses[5] et voudront user contre nous des sanctions ordinaires (saisie des biens, et éventuellement de la personne[6]) : voilà pourquoi nous demandons la protection du préfet.

ἀσθένεια nous paraît avoir ici un sens fréquent dans les papyrus ; on pourrait

qu'il s'agit dans les papyrus de Thmouis (cf. Wilcken, *loc. cit.*), et par là s'explique l'épuisement (*ἀσθενήμα*) [financier] des *derniers* habitants. — Il n'est pas question de ces impôts dans le papyrus Graux n° 2; mais les mêmes causes produisaient les mêmes effets.

[1] Cf. *B. G. U.*, n° 475 : *ὧν μὲν ἀνακεχωρηκέναι ὧν δὲ τετελευτηκέναι*, pour expliquer un déficit dans une levée : la formule était donc connue, et les préoccupations des percepteurs expliquent que, la première partie une fois introduite, la seconde ait suivi, aux dépens de la logique. Nous avons déjà noté (cf. ci-dessus, p. 197, n. 2, 4) que nos *πρ.* ou leur scribe ne se piquaient ni de correction ni de clarté.

[2] L'*ἀπορία* n'est pas nécessairement le dénuement absolu. Est *ἄπορος* dans un sens étroit et technique celui qui n'a pas le revenu (*πόρος*) nécessaire pour faire face aux frais d'un liturgie. Cf. Preisigke, *Fachwörter*, s. v. *εὔπορος*, *ἄπορος*. Dans un sens plus large, mais analogue, l'*ἀπορία* pourrait donc marquer l'impossibilité de faire face à toutes les exigences du fisc.

[3] Sur le sens de *ἀσθ.*, cf. les papyrus de Thmouis cités (*ἐξ ἀσθενήματος*); Wilcken, *Festschrift...*, *loc. cit.*; Preisigke, *Fachwörter*; Wilcken, *Chrestomathie*, n°s 19, 395, 407, 408; Jouguet, *Pap. Théadelphie* (voir index). — Le jeu du système fiscal (cf. ci-dessus, p. 202, n. 7), l'abandon de la culture et des travaux d'irrigation expliquent suffisamment l'*ἀσθένεια* en question.

[4] Ce qui se passe *à la fin*, dans les villages des papyrus de Thmouis, au point que, parfois (*P. S. I.*, n°s 101, 102, 105) il ne reste plus personne au village : mais, *dans les premiers temps*, nous ne savons comment s'est traduite la dépopulation. Cf. ci-dessus.

[5] On sait en particulier que tous les mois les *πράκτορες* devaient soumettre leurs comptes à l'examen (*διάκρισις*) du stratège (cf. Wilcken, *Chrestomathie*, n° 41).

[6] L. 18 *ἀπαρενοχλήτους*, etc.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

toutefois se demander s'il ne s'agit pas de l'*ἀσθένεια* des percepteurs[1] qu'une série de perceptions déficitaires aurait ruinés. Mais il semble qu'ils insisteraient sur le fait et demanderaient expressément à être relevés de leurs fonctions[2]. L'expression *προλιπεῖν τὴν πραχτορείαν*, qu'on serait tenté de traduire par « abandonner notre charge », ne saurait être, en effet, l'équivalent de notre « donner sa démission » : des liturges *offrent* leur démission, ils ne la *donnent* pas[3]. Il leur resterait toutefois la ressource de prendre la fuite; et *πρ. τὴν πρ.* pourrait s'interpréter comme une menace déguisée : mais les percepteurs ne songent pas à fuir, puisqu'ils réclament la protection du préfet. Ils veulent parler seulement, croyons-nous, d'une cessation possible de leurs fonctions, nécessitée par l'absence des rentrées, sinon des contribuables. Peut-être même tiennent-ils si bien, dans leur crainte des sanctions rappelées à l'instant, à faire entendre que c'est malgré eux qu'ils renonceraient à percevoir, qu'ils avaient d'abord écrit, ligne 14, *πρὸς τὸ μὴ προλιπεῖν*[4]. On comprend que les percepteurs n'attendent pas, pour avertir le préfet, le moment auquel ils font allusion. Le déficit dans la perception se traduirait pour eux par les mêmes sanctions : mais ils auraient une excuse de moins, ayant laissé croire jusqu'au dernier instant qu'elle était possible. Peut-être aussi éprouvent-ils une certaine pitié pour leurs malheureux compatriotes.

On voit donc qu'à partir d'un certain moment la ruine des villages au Fayoum comme dans le Delta, devient en quelque sorte mathématiquement fatale : ainsi, pour nos *derniers* fuyards, l'*ἀπορία* s'expliquerait comme l'*ἀσθένημα* des papyrus de Thmouis. Cela ne nous apprend pas, il est vrai, pourquoi ce moment est arrivé; nous ne savons, par exemple, ni le nombre des premiers *ἄποροι* ni la cause de leur *ἀπορία*. Ainsi donc, pour le Fayoum, comme pour le Delta, l'origine de la dépopulation nous échappe.

Lignes 14-16. — *ἐπὶ σὲ καταντήσαντες . . . τὸν πάντων σωτῆρα*, etc., *ἵν' ὦμεν εὐεργετήμενοι.* Formules bien connues, héritées de la période ptolémaïque (cf., par exemple, Lesquier, *Pap. Magdola,* passim).

[1] Dans les exemples ci-dessus, il s'agit autant de l'*ἀ.* de liturges que de l'*ἀ.* de villages.

[2] Cf. Wilcken, *Chrestomathie,* n° 395.

[3] Nous donnons à *πρ.* un sens concret « exercice de la perception ».

[4] On pourrait prétendre, il est vrai, que les *πρ.* réclament la protection du préfet contre des mesures *déjà* prises (faute de quoi ils s'enfuiraient) : mais *ἀπαρενοχλήτους . . . φυλάξαι* ne paraît pas dire cela.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Lignes 17-18. — *τῶι τοῦ νομοῦ στρατηγῶι Ἀσινιανῶι.* *Γάιος Ἰούλιος Ἀσινιανὸς στρατηγὸς Ἀρσινοείτου* attesté pour 57 (*B. G. U.*, n° 181, l. 1 — peu après *ϖαῦνι* 21) et 59 (Inscr. *Archiv*, II, p. 443, n° 22, *Σεβαστός* 15)[1].

Martin en fait un stratège de la division d'Héraclide, ce que ne contredit pas notre texte[2]. On peut s'étonner toutefois qu'Asinianus soit appelé, dans une pétition adressée au préfet par des fonctionnaires, stratège *du nome*. Peut-être cela s'explique-t-il par analogie avec la formule *στρ.* Ἀ., appliquée parfois, selon Martin, à un stratège de division[3]. On pourrait donc supposer que les percepteurs emploient l'expression *τοῦ νόμου* au lieu de *Ἀρσινοίτου*[4].

Ligne 19. — *μέχρι τῆς σῆς διαγνώσεως, ἐπὶ διαλογισμοῦ.* Cf. *B. G. U.*, n° 903, l. 16 et seq.; *P. S. I.*, n° 103, l. 15-16.

Quel est le sens de *διαλογισμός*? Il ne s'agit pas du *conventus*, mais d'une *tournée* d'inspection administrative ou peut-être d'un examen des affaires administratives du nome, fait, à l'occasion du *conventus*, dans la ville même où se tenait ce dernier[5]. — Je ne vois pas le sens de *ἄνω*.

CONCLUSION.

Ainsi, d'un siècle à l'autre, pour des régions différentes, nous voyons se produire les mêmes phénomènes : les textes ne nous apprennent rien de leur origine[6].

[1] V. Martin, *art. cit.*, p. 157.

[2] On sait que, selon Martin, les trois divisions de l'Arsinoïte étaient dotées chacune d'un stratège, dès le règne d'Auguste.

[3] Notamment dans les exemples relatifs à Asinianus. — Martin y voit une survivance du style ptolémaïque : à l'appui de cette hypothèse, on pourrait faire remarquer que c'est dans la première moitié du I^er^ siècle après J.-C. que ce titre est de beaucoup le plus fréquent. En outre, la formule complète n'est pas *στρ. τῆς (τοῦ δεῖνα) μερίδος τοῦ* Ἀ. *ν.*, mais *στρ.* Ἀ. *τοῦ δεῖνα μερίδος.*

[4] Il est vrai que l'esclave impérial qui mentionne, indirectement comme ici, le stratège de la division de Polémon, dans un document officiel de l'an 11 après J.-C. (cf. *Pap. Lond.*, n° 256 *e*, II (p. 96) = Wilcken, *Chrestomathie*, n° 344) l'appelle stratège « de la division » (*Οἰκος στρ[ατ]ηγοῦ [τ]ῆς μερίδος*); et c'est là-dessus, tout d'abord, que Martin (p. 138, n. 3) édifie sa thèse.

[5] Cf. Wilcken, *Chrestomathie*, p. 204, n° 173, l. 6 (note), comparez le sens donné dans *Archiv*, IV, p. 369 et seq. — Le *conventus* pour le Fayoum avait rarement lieu, il est vrai, à Arsinoé, peut-être est-il difficile de supposer que presque chaque année les fonctionnaires financiers du Fayoum fussent obligés de se rendre à Memphis (voyez toutefois, sur les villes du *conventus*, *Pap. Rylands*, II, n° 74, introd.).

[6] Cf. ci-dessus, p. 204, avant-dernier paragraphe.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pour le IIe siècle, Wilcken a songé à la peste [1]. Les historiens nous signalent qu'en 167 l'armée de Marcus et Verus rapportait le fléau de Babylonie en Italie [2] : or, en 168/69, le préfet d'Égypte Bassæus Rufus, en tournée (ou tenant ses assises) dans l'Est du Delta, rencontrait, pour d'autres villages du nome Mendésien, une situation semblable à celle que les comogrammates signalent un peu plus tard dans les papyrus de Thmouis [3]. Wilcken se demande si la peste, passant aussi de Babylonie en Égypte, n'aurait pas exercé ses ravages dans le Delta.

Un tel fléau peut bien expliquer la rapidité de la dépopulation, et la coïncidence des dates rend, à première vue, l'hypothèse assez séduisante. Mais nous ignorons la date précise [4] de nos papyrus. D'autre part, même si l'époque indiquée par πάλαι n'est pas très ancienne, il faut admettre pourtant que le phénomène de dépopulation signalé a duré un certain temps, sans quoi l'on ne comprendrait pas l'opposition marquée si nettement dans les textes entre le passé et le présent. Dès lors, il devient difficile, à supposer que nos papyrus aient été écrits presque tout de suite après le rappel de Bassæus Rufus [5], d'attribuer la dépopulation à la peste de 166/67. En revanche, si nos documents ont été écrits plusieurs années au moins après le rappel de ce préfet, le fléau aurait, dans l'intervalle, séjourné dans le Delta : il serait étonnant, pour qui connaît la saleté proverbiale de l'Égypte, que l'épidémie ne se fût pas étendue jusqu'aux cataractes; aucun document ne nous la signale [6], et le témoignage invoqué par Wilcken est fort vague [7]. Si l'on admet pourtant que l'épidémie soit restée localisée, les comogrammates ne manqueraient pas, semble-t-il, d'en faire mention : il leur serait si facile en tout cas, au lieu de

[1] Wilcken, *loc. cit.*, p. 128-129.

[2] Cf. Goyau, *Chronologie*, p. 216, 218, 219, 220.

[3] C'est par l'un de ces papyrus que nous le savons : cette situation est précisément le précédent invoqué par les comogrammates pour justifier les dégrèvements accordés (*B. G. U.*, n° 903, l. 17 et seq., avec les corrections de Wilcken). — C'est ce détail qui date nos papyrus de Thmouis : ils ont été écrits après 168/69. Mais nous ne savons rien de plus. (Dans un *P. S. I.* inédit, est mentionné le préfet Calvisius Statianus [171-175]; mais y a-t-il un rapport entre ce papyrus et ceux qui nous intéressent?)

[4] Cf. note précédente, fin.

[5] Ce rappel eut lieu (Wilcken, *loc. cit.*, p. 127) entre septembre 168 et janvier 169.

[6] Cf. *Pap. Rylands*, p. 290, n° 213, introd.

[7] Orose, VII, 15, 5 : «Secuta est (bellum Parthicum) lues *plurimis* infusa *provinciis*, totamque Italiam pestilentia... vastavit».

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

parler comme on sait [1], de dire que les hommes des villages sont morts de la peste [2].

Les éditeurs des papyrus Rylands [3] ont imaginé une autre hypothèse : l'envahissement, par les eaux de la mer, de certains cantons riverains du lac Menzaleh. Les empiétements de la mer pouvaient être, en effet, un danger toujours à craindre, et le traitement spécial réservé par le fisc à la *γῆ λιμνιτική* [4] laisse croire qu'il en tenait compte. Dans certains cas, les propriétaires devaient même obtenir des dégrèvements : mais une déclaration était certainement exigée [5]. A plus forte raison [6] pourrait-on s'étonner que les comogrammates ne fassent point allusion soit à une série d'années mauvaises, soit à quelque cataclysme [7].

Le papyrus Graux n° 2 va peut-être nous permettre de tenter une autre explication. Ce document prouve que ce phénomène de dépopulation se rencontre ailleurs et plus tôt [8]. Le langage employé par les fonctionnaires pour le signaler se retrouve presque identique, un siècle plus tard, dans une autre

[1] *τοὺς... ἄνδρας ἐγλελοιπέναι.*

[2] Il ne saurait être question, comme le fait remarquer Wilcken, *loc. cit.*, de voir dans les expressions *ἐξ ἀσθενήματος, ἐξασθενήσαντας*, une allusion à une épidémie. Elle n'aurait d'ailleurs atteint qu'un nombre très restreint de personnes (les *derniers* habitants), et le problème ne serait que reculé.

[3] *Pap. Rylands,* II, p. 290, n° 213, introd.

[4] *Pap. Rylands,* loc. cit.

[5] On peut, en effet, raisonner par analogie avec ce qui se passait pour les terres de la vallée du Nil.

[6] Surtout s'il s'agit — comme le croient les éditeurs — d'une situation toute locale (cf. plus loin, p. 210, n. 5).

[7] Tel que celui relaté par Cassien (cf. Amélineau, *Géographie de l'Égypte,* p. 301) et cité par les éditeurs des papyrus Rylands. Il s'agit d'un tremblement de terre (seconde moitié du IVe siècle) qui provoqua une terrible invasion des eaux marines. — Cf. pour d'autres régions de la côte (époques antérieures), Wiedemann (éd. Hérod., II, 6) et les références (Diodore et Strabon) réunies par le commentateur.

[8] Ici comme dans le Delta, on en chercherait en vain la cause dans l'histoire du temps : pas d'inondations insuffisantes ou excessives (cf. au contraire Dittenberger, n° 666, inscription de Busiris en l'honneur de Balbillus, à qui l'on attribue même une heureuse influence sur la crue du Nil); pas de troubles sérieux, ou d'incursions de nomades, capables, dans ces régions limitrophes du désert, de gêner le travail de la terre, ou le commerce (cf. ci-dessus, p. 199, troisième paragraphe, et n. 3), ou encore d'empêcher l'administration des travaux publics de pourvoir à l'entretien des canaux et des digues. Nous n'avons pas non plus de raison de croire que celle-ci n'ait pas été à la hauteur de sa tâche.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

région. Ce devait donc être un fait banal, puisqu'il a provoqué la création de formules administratives quasi stéréotypées. Il est naturel, pour l'expliquer, d'invoquer une cause, non plus accidentelle ou locale, mais générale et permanente.

Il y a bien des chances pour qu'on la trouve dans le régime administratif de la province. Or, pour nous en tenir à l'époque gréco-romaine, un des traits permanents de ce régime, c'est le poids des charges fiscales : la fiscalité excessive, qu'aggravait le système des liturgies, introduit ou renforcé par les Romains [1], pourrait donc être la cause cherchée. Nous savons, en effet, que le principal moyen pour se soustraire aux impôts ou aux *munera* était précisément la fuite, *ἀναχώρησις*. Wilcken fait même observer que c'était un mal chronique dès le milieu du IIe siècle après J.-C. [2] : il y avait de véritables grèves de contribuables, et les fuyards étaient assez nombreux pour constituer une population errante qui se livrait parfois au brigandage et qu'il fallait faire traquer par la police [3]. S'il en est ainsi, comment s'étonner de voir, même en assez peu de temps et dans des proportions si considérables [4], des villages se dépeupler?

Il est donc fort possible que, dans nos villages du Delta, la dépopulation, dès le début [5], se soit traduite par les mêmes exodes que nous trouvons signalés papyrus Graux n° 2; et la fiscalité, n'intervenant pas seulement pour hâter la désertion commencée, serait à l'origine du mal. Nous venons de voir que le phénomène a dû se produire plus d'une fois, dès le Ier siècle, et pour les mêmes raisons [6]. Il n'y a pas à s'en étonner : dans un pays où l'administration a tout calculé pour accaparer les richesses et maintenir la population qui les

[1] Cf. Jouguet, *Vie municipale*, p. 112. Cf. pour le poids des liturgies, le texte si suggestif *Oxyrh.*, IV, n° 705, l. 54-79 [202 après J.-C.] = Wilcken, *Chrestomathie*, n° 407.

On sait que les Grecs de la *χώρα* étaient exempts (au moins en partie) de la capitation, mais non des liturgies : or la dépopulation signalée papyrus Graux n° 2 ne paraît pas porter que sur les individus soumis à cet impôt; d'ailleurs, dans nos villages du Fayoum elle n'eût pas été, dans ces conditions, aussi importante que semble le dire le texte.

[2] Cf. Wilcken, *Festschrift*, p. 129 et seq. et les références réunies par l'auteur. Cf. en outre le même, *Grundzüge*, p. 60.

[3] Wilcken, *ibid.*

[4] Le phénomène pouvait d'ailleurs être plus lent, et notre hypothèse s'appliquerait même au cas où le *πάλαι* de nos textes se rapporterait à une époque assez éloignée. Voir paragraphe suivant.

[5] Cf. ci-dessus, p. 202, en haut.

[6] Nous ne voulons pas dire, d'ailleurs, que le mal fût aussi étendu. Cf. la suite.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

produit dans une pauvreté voisine de la gêne, sinon de la misère [1], point n'est besoin toujours d'événements extraordinaires pour que la limite soit franchie; un prolétariat [2] peut donc se constituer où la souffrance, l'irritation, l'influence de l'exemple, parfois une administration maladroite [3] ou malhonnête [4], sont autant de causes propres à provoquer des exodes de plus en plus importants. Dès lors le jeu du système fiscal entraîne la ruine de ceux qui restent, et la désertion totale [5]. Ainsi pourrait-il y avoir un rapport entre le papyrus Graux n° 1 et le papyrus Graux n° 2 : en 45, le percepteur de Philadelphie se trouve en présence de simples difficultés, causées par l'exode d'un certain nombre d'habitants; en 55, presque tout le village a émigré, et ce n'est pas le seul de la région. Le percepteur de 45, encore plein de zèle, fait appel à la force; en 55-59, nos πράκτορες renoncent à se faire payer, malgré les responsabilités qu'ils encourent.

Si ces hypothèses sont justes, nos papyrus ne seraient pas des témoignages isolés et sans portée : moins de trois quarts de siècle après les réformes financières d'Auguste, au moment où l'on félicite Néron « le bon génie de la terre » d'avoir donné à l'Égypte un Balbillus, grâce auquel ce pays regorge de tous les biens [6], nous constaterions les indices d'une situation que nous retrouvons aggravée avec le temps. On comprend d'ailleurs pourquoi percepteurs ou comogrammates ne se permettent pas toujours de dénoncer directement la cause des exodes. Outre la banalité du fait [7], leur silence en face des représentants du prince provient peut-être d'un respect prudent de l'institution fiscale.

En l'absence de textes [8], il serait vain, d'ailleurs, de se demander si, d'un

[1] Cf. Wilcken, *loc. cit.*, p. 130 : « die glänzenden Exportziffern, die uns überliefert sind, nicht mir eine unverwüstliche Fruchtbarkeit des Ægyptischen Bodens bedeuten, sondern auch zugleich eine Aussaugung des Volkes, das diesen Boden bestellte », et le même, *Grundzüge*, p. 31.

[2] L'expression est de Wilcken, *Grundzüge*, p. 60.

[3] Cf. Jouguet, *Vie municipale*, concl.

[4] Cf. Dittenberger, *O. G. I. S.*, n° 669.

[5] Cf. ci-dessus, p. 202, n. 7.

[6] Dittenberger, *inscr. citée*, préambule.

[7] Cela expliquerait peut-être pourquoi, dans les papyrus de Thmouis, les comogrammates n'insistent même pas sur l'aspect du phénomène à son début. Ce ne devait pas être la première fois qu'ils signalaient le fait : une allusion suffisait.

[8] Notons toutefois qu'avant le nôtre déjà, on pourrait citer Strabon, XVII, p. 89 (révolte en Thébaïde, contre les impôts, sous Auguste). — Sous Trajan (*Amherst Pap.*, n° 70), un préfet diminue par édit les frais de la gymnasiarchie ἵν' [οἱ] καθισ]άμενοι προθυμότερον ὑπομ[ένωσι] τὸ ἀνάλωμα [cité par Wilcken, *loc. cit.*]; en 104 après J.-C., C. Vibius Maximus (cf. Wilcken,

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

siècle à l'autre, il y eut, comme on s'y attendrait, progrès continu du mal. La rigueur du système pouvait être adoucie, en effet, par ceux qui l'appliquaient : tel préfet soulage les contribuables[1], tel autre prend des mesures de clémence[2]. Et sans doute prenait-on garde ensuite, en tondant les brebis, de leur laisser un peu de laine[3]. Nous devons croire qu'il en fut souvent ainsi; si le mal avait été universel, c'eût été très tôt la ruine de l'Égypte. De fait nos villages du Fayoum, après cette épreuve, connaissent à nouveau une certaine prospérité[4]; il en fut probablement de même pour le Delta, après le IIe siècle[5]; et la décadence définitive de l'Égypte ne s'explique pas seulement par les excès de la fiscalité[6].

Il reste toutefois que, même aux premiers temps de la domination romaine[7], aucune région[8] de l'Égypte n'a dû ignorer ces phénomènes de dépopulation, ou plus exactement ces déplacements de populations aux abois.

Chrestomathie, n° 202) ordonne le retour des absents, non seulement pour le recensement, mais encore (*ἵνα*) *καὶ τῇ προσ[ηκού]σῃ αὐτοῖς γεωργίαι προσκαρτερήσω[σιν]* (cf. aussi l'édit de Ti. Julius Alexander, 68 après J.-C.).

(1) Cf. papyrus de Thmouis, *loc. cit.*

(2) Cf. *B. G. U.*, n° 372 (154 après J.-C.). Balbillus en a peut-être pris, lui aussi.

(3) Mot attribué à Tibère par Dion Cassius (57, 10, 5) : « *κείρεσθαί μου τὰ πρόβατα, ἀλλ' οὐκ ἀποξύρεσθαι βούλομαι* ».

(4) Cf. Rostovzeff, *A large Estate in Egypt*, p. 11 et seq. Le premier texte cité, relatif à Philadelphie sous l'Empire, est *Pap. Hamb.*, n° 5 (89 après J.-C.). — Notons en outre qu'à Soknopæonèse, dès 66/67 (*Pap. Giessen*, I 1, fasc. III, p. 85, n° 94) un tisserand paye l'impôt appelé *συντάξιμον* au *χειρισμῆς* des *πράκτορες ἀργυρικῶν*. Il y avait donc des *πράκτορες*, qui faisaient leur service. Cela paraît indiquer, bien qu'il s'agisse d'un exemple isolé, une certaine amélioration. — Mais dès le IIe siècle (*Tebtunis Pap.*, II, p. 360) la décadence commence à se faire sentir. Cf. Papyrus Hamb. 35 (160 après J.-C.). Notons que le taux de la capitation semble avoir été le plus élevé dans l'Arsinoïte (cf. Wilcken, *Grundzüge*, loc. cit.).

(5) Cf. *Pap. Rylands*, II, n° 216, introd. : selon les éditeurs, la situation signalée par les papyrus de Thmouis est toute locale, et, même au IIe siècle, le Delta dans son ensemble connaît la prospérité. C'est fort possible, quelle que soit l'hypothèse adoptée (mais voyez, p. 331, n. 1, les réserves des éditeurs eux-mêmes).

(6) Cf. en particulier pour le Fayoum, Jouguet, *Pap. Théadelphie*, introd.; pour le Delta, Amélineau, *Géographie de l'Égypte*, introd.

(7) Pour l'époque ptolémaïque, cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 276. Rostovzeff (*Kolonat*) a d'ailleurs montré comment les Ptolémées devaient avoir plus de ménagements pour leurs sujets que les Romains. Toutefois comme le système impérial dérive du système ptolémaïque (cf. Rostovzeff, *The foundations of social and economic life in Egypt during the Hellenistic period, Journal of Egypt. Archæol.*, 1920), il est probable que ces phénomènes n'ont pas été inconnus même aux époques paisibles de la domination des Lagides.

(8) Notons qu'il s'agit ici du Fayoum et du Delta, c'est-à-dire des régions les plus riches.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

APPENDICE [1].

LE PRÉFET TI. CLAUDIUS BALBILLUS

ET L'ASTROLOGUE BALBILLUS.

M. F. Cumont a bien voulu [2] me signaler, au sujet de Balbillus, un article qu'il a publié naguère dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* [3]. Il y émet l'hypothèse que le préfet d'Égypte, Ti. Claudius Balbillus [4], l'astrologue de Néron, Balbillus [5], et l'astrologue de Vespasien, Βάρβιλλος [6], ne sont qu'un seul et même personnage. Il est admis depuis longtemps comme fort probable que les deux astrologues doivent être confondus [7]. Quant à l'identification proposée par M. Cumont, il l'appuie sur des arguments pour le moins fort ingénieux.

Nous savons en effet que le préfet Balbillus, fonctionnaire consciencieux [8], fut en outre un homme particulièrement cultivé. M. Cumont, interprétant d'une manière originale le passage de Sénèque [9] qui nous rapporte ce détail, voit en lui un érudit curieux de sciences rares [10], amateur de merveilleux, aveuglément crédule [11]. Il n'y aurait donc pas à s'étonner que son séjour en Égypte ait fait de lui un adepte de l'astrologie, et l'origine supposée du préfet [12]

(1) Cf. ci-dessus, p. 198, n. 1.

(2) Par l'intermédiaire de M. Jouguet.

(3) Tome XXXVII, 1918-1919, p. 33-38 : *Astrologues romains et byzantins, I. Balbillus.*

(4) Sources dans Cumont, *loc. laud.*, p. 36, n. 1.

(5) Suétone, *Nero*, 36.

(6) Dion Cassius, LXV (LXVI), 9.

(7) Cumont, *loc. laud.*, p. 34.

(8) Si du moins nous en croyons l'inscription de Busiris (Dittenberger, n° 666) et surtout l'édit de Ti. Julius Alexander (*ibid.*, n° 669, l. 28). Cf. le commentaire de Dittenberger à propos du préambule de 666.

(9) *Quæst. nat.*, IV, 2, 13.

(10) « Virorum optimus, perfectusque in omni genere litterarum *rarissime.* »

(11) Cf. l'histoire extraordinaire d'un combat de dauphins et de crocodiles à l'embouchure du Nil, rapportée par Sénèque (*ibid.*), selon le témoignage oculaire du préfet.

(12) Son ascendance syrienne. Cf. Cumont, *loc. laud.*, p. 37, et les références citées dans les notes.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

rendrait cette hypothèse encore plus vraisemblable. Le surnom romain de l'astrologue est d'ailleurs une présomption en faveur de sa nationalité romaine. On sait enfin que c'est sur l'intervention de Βάρβιλλος que Vespasien accorda aux gens d'Éphèse la faveur toute spéciale de fonder les jeux devenus célèbres sous le nom de βαλβίλλεια [1] : comment un simple *Chaldæus* aurait-il pu donner son nom à ces jeux [2]? Tout s'explique si Balbillus était un chevalier romain de haute marque, et l'on comprendrait en même temps pourquoi l'édit de bannissement qui frappa les astrologues sous ce prince épargna notre personnage [3].

Ainsi, à son retour d'Égypte, notre préfet serait devenu l'astrologue de la cour : l'hypothèse est séduisante. Elle aurait en outre le mérite d'éclaircir l'origine des rapports entre Balbillus et les Éphésiens, que ceux-ci avaient pu connaître autrefois comme fonctionnaire impérial [4]. Il n'y aurait pas à objecter que ce conseiller sinistre des Césars [5] est qualifié par Sénèque de *virorum optimus* [6] : cette expression n'est peut-être qu'une simple formule marquant les bonnes relations mondaines des deux hommes [7].

On pourrait se demander, il est vrai, si l'historiette des dauphins [8] ne serait pas tout simplement une « galéjade » de Balbillus. Mais cela n'empêcherait pas notre préfet de s'être livré à l'astrologie : l'astrologue pouvait bien être un peu charlatan.

Toutefois, l'illustration des βαλβίλλεια — peut-être exagérée par M. Cumont [9]

[1] Dion Cassius, *loc. cit.* — Les sources qui mentionnent ces jeux (βαλβίλλεια ou βαρβίλλεια) dans Cumont, *loc. laud.*, p. 34, n. 3.

[2] Cumont, p. 35.

[3] Dion Cassius, *ibid.*; Cumont, *ibid.*

[4] Le Claudius Balbillus qui fait une fondation à Pergame aurait pu aussi exercer des fonctions à Éphèse (comme peut-être à Délos) : cf. Cumont, *loc. laud.*, p. 36, n. 1.

[5] Cf. l'anecdote bien connue de la comète, Suétone, *loc. cit.*; et Cumont, p. 33.

[6] Cf. Dittenberger, *loc. cit.*, p. 382, n. 3 : « Eum.... omnino *virtute* et doctrina insignem fuisse discimus ex Senecæ» virorum, etc.» — et Cantarelli (*Mem. Acad. Lincei*, 1906, p. 30) : « B. era uomo dotto e *probo*» (suit la citation de Sénèque).

[7] Cumont, *loc. laud.*, p. 38 : ils devaient faire partie du même cercle de gens cultivés, curieux de « quæstiones naturales». — L'ouvrage de Sénèque a d'ailleurs été écrit avant le passage de la comète fatale, qui eut lieu en 64. — Après 62, Sénèque disgracié aurait pu continuer ses relations avec l'astrologue de la cour par pure politique. — Ce que nous savons de son caractère et de sa vie pourrait faire admettre, au surplus, qu'il eût gratifié B. d'une épithète qui ne lui convenait point.

[8] Cf. ci-dessus, p. 211, n. 11.

[9] Cumont, *loc. laud.*, p. 35, et n. 2. —

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

— oblige-t-elle à faire de Balbillus un aussi grand personnage? Que ce dernier ait été préfet ou seulement citoyen romain [1], ce n'est aucune de ces qualités qui lui valut de rester à Rome : d'autres *Chaldæi*, authentiques ceux-là, sans doute, jouirent comme lui de la faveur du prince [2]. Aux yeux de celui-ci, c'est donc, en toute hypothèse, la qualité d'astrologue qui importait le plus : Balbillus, d'ailleurs, devait être particulièrement bien en cour, puisque, grâce à lui, la ville d'Éphèse fut seule à obtenir ce que tant d'autres avaient sollicité. Ainsi les Éphésiens en donnant à leurs jeux — devenus célèbres ensuite [3] — le nom de leur bienfaiteur, même simple astrologue, pouvaient y voir, en outre, une occasion de flatter l'empereur sur l'esprit duquel il était si puissant [4]. L'obscurité de son nom n'était pas plus un obstacle à la diffusion « mondiale » de la renommée des βαλβίλλεια, que l'obscurité des particuliers qui fondaient des jeux dans leur ville.

Ce qui m'étonne surtout, c'est qu'aucun de nos textes ne mentionne à la fois la double qualité de Balbillus. Il me paraît difficile que le fait soit resté ignoré, et il était assez curieux pour mériter d'être rapporté [5]. Il serait vain d'ailleurs de chercher des arguments décisifs dans le silence de textes dont

Mais l'expression *ἀγῶνες οἰκουμενικοί* n'a plus à l'époque romaine qu'une valeur toute relative, par l'usage banal qui en est fait (cf. Daremberg-Saglio, III², p. 1368). — Il faudrait d'ailleurs admettre que tous les jeux cités avec les βαλβίλλεια fussent sur le même rang que ceux du Capitole ou d'Olympie : en fait, dans *C. I. G.*, n° 5804, où il semble y avoir une espèce de classement des jeux mentionnés, les βαλβίλλεια ne viennent qu'au onzième rang.

[1] Cf. L. Pituanius et P. Marcius, exécutés sous Tibère (Tacite, *Annales*, 32, cité par Bouché-Leclercq, article *Divination*, dans Saglio, p. 317-318).

[2] Cf. Dion Cassius, *loc. cit.*, ... *ἐξώρισε καίτοι πᾶσι τοῖς ἀρίστοις αὐτῶν χρώμενος.* — Ou bien il faudrait comprendre que Balbillus fut chassé comme les autres : sur le scepticisme de Vespasien à la fin de sa vie, cf. Duruy, *H. R.*, IV, p. 366, citant Suétone, *Vespasien*, 23 (Cumont, *loc. laud.*, p. 34, n. 1 fin, ne me paraît pas bien interpréter ce dernier passage).

[3] Les députés d'Éphèse ne pouvaient deviner quelle illustration attendait ces jeux, même fondés dans une des métropoles de l'Asie.

[4] A tout prendre, malgré le peu de considération *officielle* dont jouissaient les astrologues, pourquoi, toutes proportions gardées, n'y aurait-il pas eu des βαλβίλλεια, comme il y eut des *Antinoea*? Les habitants d'Éphèse n'étaient d'ailleurs pas obligés de savoir que B. était astrologue.

[5] Cf. p. 211, n. 4, 5, 6, 9 (à propos de nos sources littéraires sur Balbillus). — Tacite ne cite que le préfet, en passant. — Sénèque, qui traite des comètes dans son ouvrage, ne dit rien de l'astrologue. — Suétone ne semble voir en Balbillus qu'un astrologue entre mille, et ne parle pas de lui sous Vespasien. — Dion Cassius écrit *βάρβιλλόν τινα*.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

les auteurs n'indiquent jamais leurs sources[1]. Nous nous contentons, en remerciant vivement M. Cumont, d'être un peu moins convaincu que lui.

H. Henne.

[1] Cf. Macé, *Essai sur Suétone*, p. 78-81. — Cf. encore le même (p. 115), à propos du Vestinus, petit-fils (?) du successeur de B. à la préfecture d'Égypte, que Suétone aurait pu connaître aux archives impériales.

On pourrait se demander si Dion Cassius n'attribue pas la fondation des *βαλβίλλεια* à l'intercession de l'astrologue sur un simple rapprochement de noms. En d'autres termes, ces jeux devraient leur nom à B., mais à B. ancien préfet — distinct de B. l'astrologue. — Seulement comme ces jeux paraissent bien avoir été fondés sous Vespasien, quelles fonctions auraient alors occupées à la cour l'ancien préfet? — En l'absence de textes précis, toute hypothèse paraît vaine.

ADDENDUM.

Sur la question du nombre des stratèges dans l'Arsinoïte, je n'ai eu connaissance que trop tard pour pouvoir en profiter, du commentaire de Preisigke sur P. Sbg II, 118, de 22 *après J.-C.*, où est mentionné un *Διονυσόδωρος, στρατηγὸς Ἀρσινοίτου*. S'il faut admettre avec Preisigke qu'il existait, au-dessus des stratèges de division, un stratège général du nome, et que tous les Dionysodore (connus de lui) sont un seul et même personnage, il faudrait supposer, si l'on étend cette hypothèse au correspondant de Iollas, que des stratèges ont pu rester en fonctions, non seulement vingt ans, comme le dit Preisigke, mais au moins trente-trois ans (?). Dans la thèse de Preisigke, Asinianus serait également un stratège général; de là l'expression employée par les percepteurs; le texte cité par Preisigke (Dittenberger, *O. G. I. S.*, n° 664 = 54 après J.-C.) serait d'ailleurs beaucoup plus probant que le nôtre. — Mais il est prudent (cf. Preisigke, p. 69, conclusion) de laisser la question en suspens.

Page 206, en haut. D'après Wilcken (*Archiv*, IV, p. 370, n. 1), le *conventus* de 168-169 (à l'occasion duquel il est possible que Bassæus Rufus *διαλογίζεται τὸν νομὸν*) se serait tenu à Alexandrie : mais voyez *Pap. Rylands* (cité ici p. 205, n. 5). Alexandrie est toutefois plus probable.

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

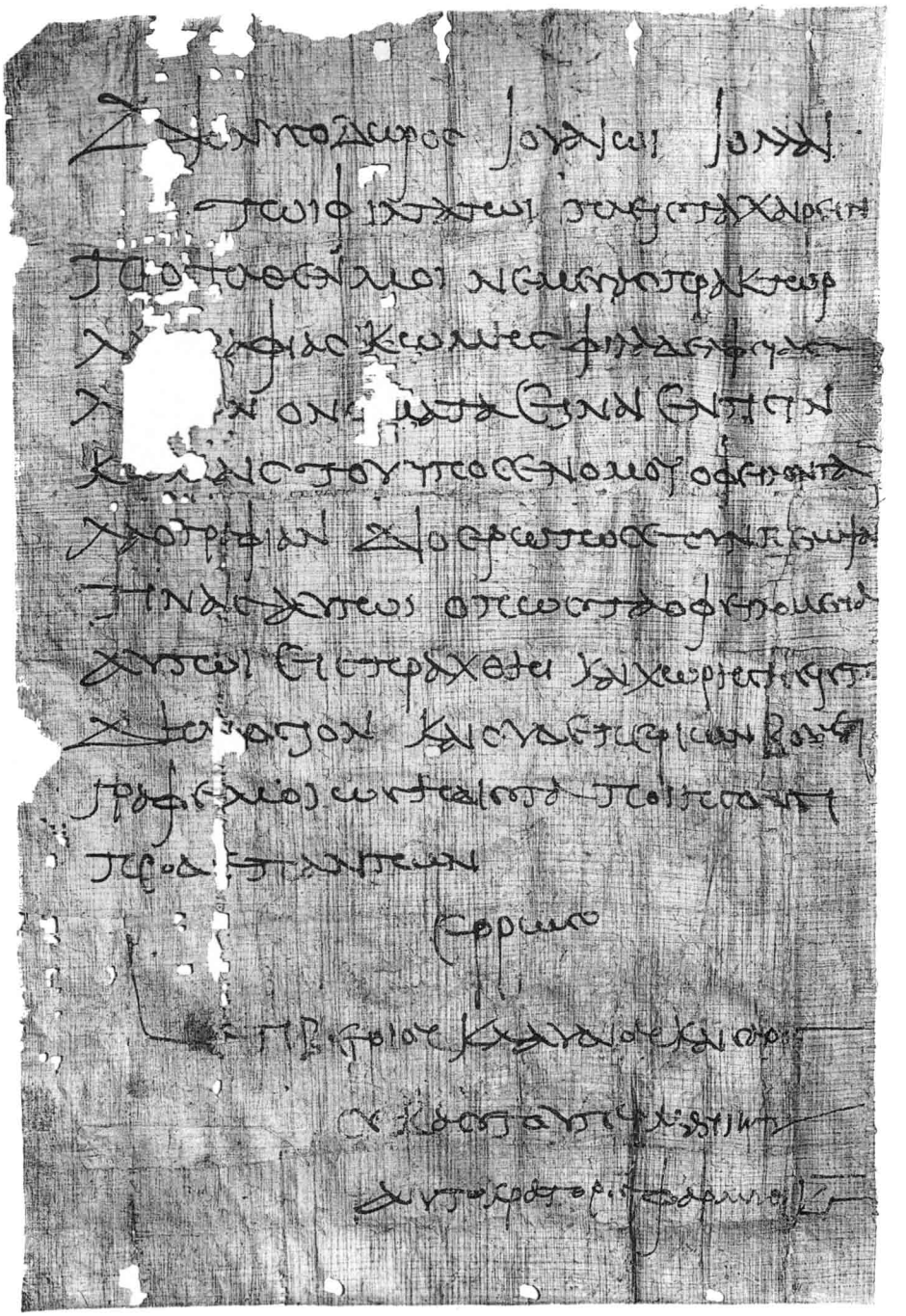

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS.

P. Graux I

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

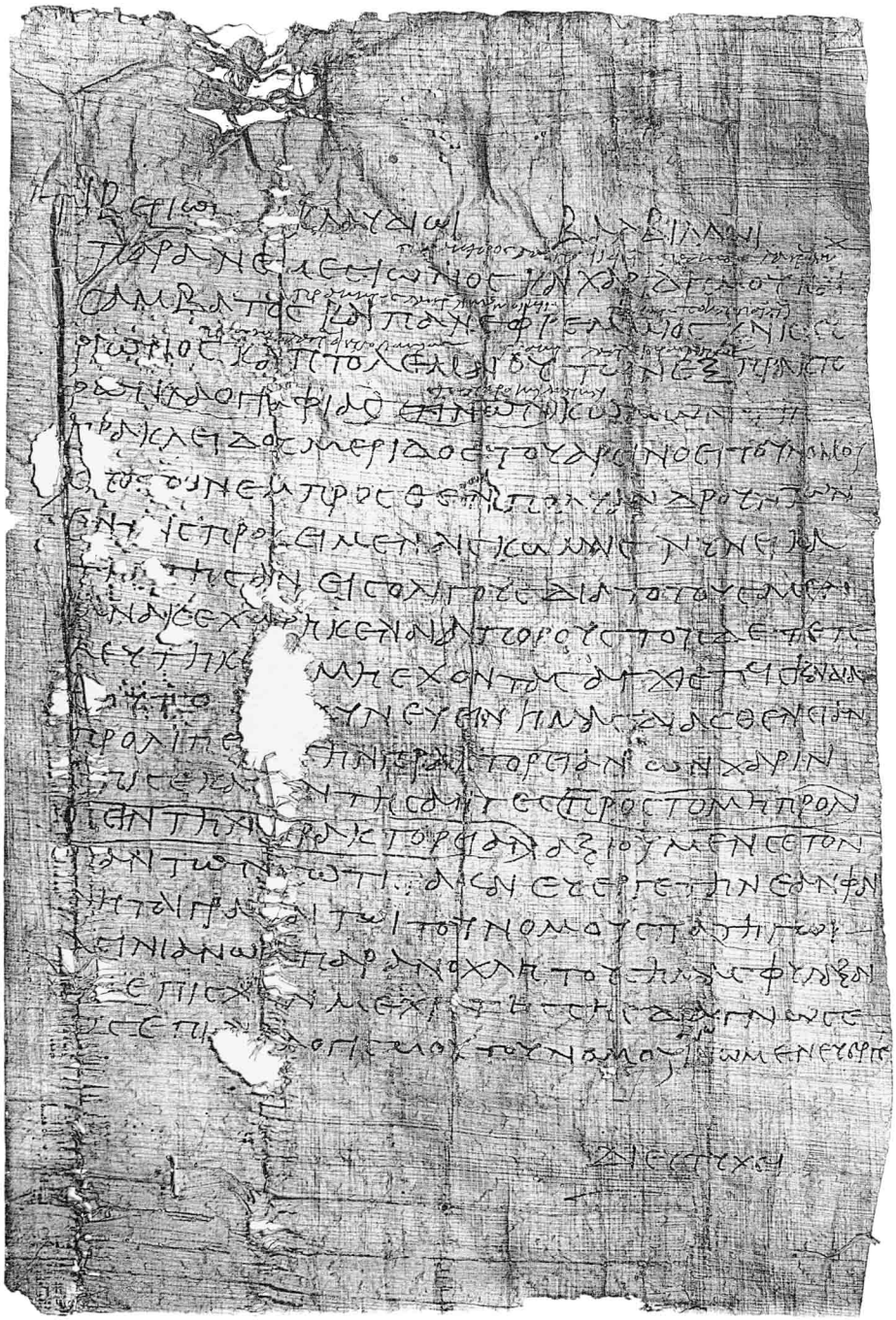

IMP. CATALA FRÈRES, PARIS

P. Graux 2

BIFAO 21 (1923), p. 189-214 Henri Henne
Papyrus Graux (nº 1 et 2) [avec 2 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net